

COMMUNE DE MANONCOURT EN WOEVRE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2022

Présents : A. Fleitz , I. Marchal, A. Migot, E. Gruy, P. Hippert, C. Vosgien, M. Chartier, R. Chatelain, Ch. Pierson - Absents excusés : Aurélie Giron, Clément Vuillaume
Procurations : Aurélie Giron à Anne Fleitz, Clément Vuillaume à Isabelle Marchal

Bois et affouages :

Les parcelles 5r. et 6r (bois chaudé) sont mises en affouages pour cet hiver 2022-2023 aux tiges de diamètre inférieur à 35 cm (marquage d'un trait oblique simple). Inscription en mairie des affouagistes du 16 septembre au 3 octobre 2022. Le prix du stère reste à 7.00 €. Date tirage au sort des lots et signature du contrat d'affouage : le vendredi 9 décembre 18h30. Date départ pour l'exploitation : 16 décembre 2022 - Date fin exploitation : 30 avril 2023 - Sortie des bois stérés : 15 août 2023 (pas de sortie du bois sans paiement).

Avis sur le projet PLUI-h arrêté par la CC2T :

La commune donne un avis favorable au PLUI-h présenté par la CC2T lors du conseil syndical du 30 juin 2022.

Budget – décisions modificatives :

Afin de pouvoir régulariser des écritures d'amortissement de subventions concernant les panneaux économiques pris en charge par la CC2T, il convient de modifier certains comptes, sans toutefois changer l'équilibre financier (passage de comptes à comptes uniquement).

Eclairage public :

Compte tenu du contexte économique et environnemental actuel, le conseil décide de revoir les horaires de l'éclairage public : allumage à 6h00 le matin et extinction à 22h00 tous les jours de la semaine.

Organisation du 11 novembre :

La cérémonie de commémoration du 11 novembre est intercommunale sur le périmètre du SIS de la Côte en Haye. C'est au tour de Manoncourt de l'accueillir en 2022. Cérémonie à 11h00 suivi d'un temps de convivialité à la salle du conseil de la mairie.

Enquête publique assainissement : passage du commissaire enquêteur le 16 septembre à la mairie de 17h à 19h pour recueillir les éventuelles remarques sur le zonage (collectif/non collectif) – Les documents de toutes les communes impactées sont consultables. Les autres dates pour les 5 autres communes concernées par l'enquête publique sont affichées et tous les documents sont consultables en ligne sur le site de la CC2T.

Relève annuel des compteurs d'eau : la relève des compteurs sera faite entre le 10 et le 28 octobre 2022 par un adjoint ou un membre du conseil municipal muni d'une tablette. En cas d'absence, un avis de passage pourra être déposé pour vous demander de joindre l' élu pour définir un horaire de rendez-vous.

